

# GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

---

DEF

**Numéro:** 13.353

**Date:** 2 septembre 2013, 12h22

**Type de proposition:** Question

**Auteur-e-s:** Philippe Haerberli

**Titre:** Est-ce bien raisonnable?

La faculté de théologie défraye la chronique locale et l'on peut lire que la faculté de théologie fermera ses portes en 2018, date de la retraite du professeur en charge. Pourtant en date du 17 août 2013 l'Université mettait au concours un poste de professeur assistant avec entrée en fonction le 1er août 2014. La presse locale a également mentionné que la faculté comptait 13 étudiants pour la volée 2012 – 2013. Nous demandons au Conseil d'Etat:

- Est-ce bien raisonnable d'engager un professeur lorsque l'on sait que la faculté pour laquelle il devra travailler fermera ses portes dans les années suivantes?
- Si le professeur actuel avait 10 ans de moins, fermerait-on la faculté en 2028?
- Sachant que la volée 2012 – 2013 comptait 1 étudiant faisant son master et 12 doctorants dont certains depuis plus de trente ans. Nous demandons au Conseil d'Etat s'il est habituel que des facultés aient si peu d'activité?
- Que représentera le coût global (salaires, charges, loyers, etc.) pour l'Etat le maintien de la faculté de théologie jusqu'en 2018?
- Nous nous demandons s'il ne serait pas possible de rapatrier au plus vite cette faculté sur les universités de Lausanne et Genève?

*Signataire-s*

HAEBERLI	Philippe
----------	----------